



ALICE AVANTAGES N'EST PAS UNE ARNARQUE. LA SOCIETE GAGNE EN JUSTI

Par **marguerite2A**, le **22/02/2009** à **10:42**

Une décision favorable pour la société Alice Avantages rendue dernièrement par le tribunal d'Instance de Nice, dans un jugement du 5 février 2009 a débouté une requérante et relaxé la société Alice Avantages, qui était poursuivie pour avoir envoyé une publicité à la concernée, annonçant le gain d'un prix comme argument de promotion.

Concrètement, Alice Avantages faisait la promotion de ses articles à l'aide de courrier publicitaire annonçant le gain d'un certain prix.

Ainsi, la société Alice Avantages, qui utilisait des publicités attractives afin de satisfaire la promotion de ses articles, a été relaxée par le tribunal d'Instance de Nice qui pour justifier cette relaxe annonce pour résumer : que la possibilité de gain présentée de manière attractive n'exclut pas l'information au consommateur sur l'absence d'engagement définitif des gains évoqués.

En effet, il résulte des documents produits que la société Alice Avantages a joint à son envoi de jeu publicitaire, l'intégralité du règlement du jeu qui précise bien son fonctionnement.

Le tribunal a condamné la requérante aux dépens de l'instance.

Par **marguerite2A**, le **23/02/2009** à **11:17**

Ca va faire du BUZZ....

Par **marguerite2A**, le **24/02/2009** à **11:44**

...

Par **maxiiiiiiiiiiiiiii**, le **22/12/2009** à **18:35**

bnjr a tous je suis dans le même cas que vous je m'en fou de l'argent mais vous pourriez

envoyez au moins le colis pour nous les 10000 euro vous pouvez les gardez rien a foutre je vous juste mon colis merci

Par **JURISNOTAIRE**, le **25/12/2009** à **11:20**

Bonjour, Marguerite.

A voir vos (5) messages, rien d'autre ne vous intéresserait dans la vie... que promouvoir les vertus, victoires et mérites de votre soeur Alice.

Auriez-vous noté qu'ici, c'est un forum juridique, et non un bureau de placement pour les actions de la société de la susdite, ou ses produits ?

HosannAlice ! (c'est de saison).

C'est entendu, Alice n'a que des qualités, aucun défaut.

(Vous vendez-ça combien, racoleuse ?)

P. non-S. "Quand un homme est grand, il n'a pas besoin de le dire : ça se voit".
(proverbe japonais).

Par **CINDY2010**, le **03/09/2010** à **08:13**

Le règlement n'est pas clair j'ai aussi moi même penser que j'avais réellement gagnée 10000 euros car le chèque est certifié et que l'on me dit être l'unique gagnante
Je trouve cela assez révoltant et je vais de suis leur faire parvenir un courrier dans ce sens.
Je comprends que l'on est poursuivie cette société en justice.

Par **SEB62**, le **13/09/2010** à **16:08**

BONJOUR JAI RECU LA MEME LETTRE COMME QUOI JAVAI GAGNE DIX MILLE EURO
JAIMERAI ME JOINDRE A VOUS POUR UNE PLAINTRE COLLECTIVE VOUS POUVER
ME JOINDRE A Gogeta62033@hotmail.fr MERCI DAVANCE

Par **laeti1975**, le **27/09/2010** à **10:27**

J'ai reçu des dizaines de lettres d'Alice, mais dans la dernière, il n'y avait aucun règlement joint au courrier. Donc, j'étais l'unique gagnante et rien d'écrit en tout petit ne me disait "au cas où ...". J'ai donc cette fois ci passé une commande. Mon argent a été retiré voilà bientôt 15 jours et depuis je n'ai rien reçu. Ni ma commande, ni les 10 000 € soit disant sous pli scellé sécurisé par porteur spécial. Alors dire qu'Alice Avantages est une société très sérieuse, c'est un peu fort. Je leur ai laissé un message sur leur boite vocale, ils devaient me recontacter

dans les 24 heures. Ca ne se passe pas mieux que la commande étant donné que cela fait déjà 4 jours. Alors si ça ce n'est pas une arnaque, il faut m'expliquer à quoi correspond une arnaque de nos jours.

Par **rebelle60**, le **21/12/2010** à **20:26**

est ce qu' un ou une suppose gagnante avec ses coordonnées peut témoigner de la réalité du soi disant gain?

cela dissiperai les malentendus

moi sincerement j'envie d'y croire mais.... somme toute je vais envoyer mon ticket gagnant dans une enveloppe vierge comme demandé si il n'ya pas de commande et je verais bien au pire je m'assurais sur ma désillusion au mieux 10000 euros.

Malgré tout j'attends toujours ma commande mais on m'a écrit qu'il y avait une rupture de stock

Par **JURISNOTAIRE**, le **21/12/2010** à **20:52**

Bonsoir.

Et réellement, vous croiriez au Père-noël ?
(quoique en cette saison, la tentation...)

Ne perdez pas votre temps, ni l'argent des timbres.

Par **Laure11**, le **21/12/2010** à **21:27**

Je pense que cette personne a tout compris...

[citation]**Moi aussi je suis la grande gagnante de 10 000 euros, mais je sais bien que c'est des conneries. Déjà leurs produits miracles j'y crois pas, les courriers je m'amuse à les décrypter pour voir à quel point ils prennent les gens pr des cons et abusent de la faiblesse de certaines personnes. Il ne faut surtout pas commander car le chèque est soumis à aléas, c'est indiqué en minuscule bien sur. Le chèque de 10 000 euros c'est un chèque en bon d'achats !! vous vous voyez prendre 10 000 euros de produits chez eux, même ces bons d'achats n'existent pas, c'est une incitation à la commande.**

et puis lisez bien le règlement à la fin, ils disent : " comme il est dit à plusieurs reprises dans les documents que vous avez en mains et qui sont, vous le comprendrez aisément, dénués de promesses fermes mais présentes de manière des plus attractives comme c'est l'usage pour tout document à visée publicitaire. Plus loin il est indiqué que "vue l'importance du prix, soyez astucieux et très attentif à la lecture"

Sur ces quelques mots, ils ont tout dit et sont couverts car d'une certaine manière ils ont prévenu du non sérieux de ce gain..

[/citation]

Par **didiego**, le **27/12/2010** à **15:09**

NON tout simplemen l'arnaque ne s'applique pas sur les promesses des gains, mais plus
precisement sur les encaissement des produits commendé mais jamais distribué!
dons concentrez vous plus perplicassement sur les article facturé non distribué!
en cour d'assise se point fort vous donnera gain de cause!

Par **melanie1324**, le **09/05/2011** à **14:57**

Bonjour,

venez témoigner sur mon site :
melanie1324.e-monsite.com